

**info**

# VERNEUIL

**EN BOURBONNAIS**



**Printemps 2023**

## Edito

Entre nous,

Comme chaque année, printemps rime avec budget. Dans la conjoncture actuelle il sera serré. La commission finances a dû tenir compte des augmentations du coût de l'énergie et des matériaux qui impacteront les projets. Il a fallu économiser sur certaines lignes budgétaires.

Les demandes de subventions ont été faites pour les principaux projets (isolation extérieure du groupe scolaire ; réalisation d'une aire de jeux ; réfection du toit d'une chapelle de l'église). En fonction de la date des accords obtenus et du délai des appels d'offres, il est raisonnable de penser que certains travaux ne devraient pas commencer avant l'automne. D'autre part, pour sécuriser le bâtiment du restaurant, un emprunt a été contracté pour l'achat avant d'éstu-

dier son avenir.

Cette année, printemps va aussi rimer avec élections. En effet, pour rappel, deux conseillers avaient démissionné en tout début de mandat et deux autres viennent de démissionner pour raisons personnelles. Ceci implique l'organisation d'élections municipales partielles afin de pourvoir les quatre postes vacants.

Verneuil n'est pas un cas isolé puisque sur le département de l'Allier, on enregistre 216 démissions de conseillers depuis le début du mandat. Si je respecte la décision de chacun, je regrette que l'engagement prit devant les électeurs ne soient pas tenu jusqu'au bout.

La préfecture a fixé ce scrutin au dimanche 30 avril. Les verneuillois seront donc appelé à se rendre aux urnes ce

jour-là.

Sinon, en regardant vers d'autres horizons, la municipalité a décidé de faire un don de 500 € pour venir en aide aux sinistrés du tremblement de terre en Turquie.

Les signes du changement climatique se multiplient. Ils imposent à chacun un changement radical de comportement dans beaucoup de domaines et notamment dans la gestion de l'eau dont le déficit est alarmant.

Si l'on ajoute à ça un climat social plus que tendu, on ne peut pas dire que nous vivions une période sereine.

En espérant que les fleurs et le chant des oiseaux, signes de renouveau, nous redonnent le sourire, je vous souhaite de joyeuses pâques.

Bien à vous,  
Daniel Léger

### Dans ce numéro :

Edito	2	Remplacement des lanternes	8
Cérémonie des voeux	3	Démarches pour vos travaux	8
Epouvantails ; Mission Locale	4	Comptes administratifs	9
Conseil municipal du 12/12/22	5	Sur les Chemins de Compostelle	10 et 11
Conseil du 23/1/23 ; Travaux	6	France Services ; Chantier insertion	11
Conseil municipal du 10/02/23	7	Stop aux lingettes	12 et 13
Persiennes ravivées	8	Assainissement	14
		Dégâts ; Agenda et communication	15
		Cyndy en satge ; concert	16

## Vœux 2023

En raison de la crise sanitaire, l'équipe municipale élue en 2020 n'avait pu organiser la traditionnelle cérémonie des vœux en 2021 et 2022.

C'est donc avec plaisir qu'elle a invité les verneuillois à un moment de partage pour la cérémonie des vœux le dimanche 15 janvier.

Après avoir salué la présence de Marie-Françoise Lacarin, conseillère départementale, Gilles Journet, vice-président de la communauté de communes, des élus de Saint-Pourçain/Sioule, Bransat, Saulcet, Contigny, Monétay et Cesset, de la gendarmerie et des pompiers, le maire, Daniel Léger, entouré des conseillers municipaux, a fait la rétrospective des principaux achats et réalisations des 2 années précédentes.

### **Pour 2021 :**

- achat d'une remorque (2500 €)
- Insonorisation de la cantine (2801 €)
- Travaux de voirie (27917 €)
- Aménagements extérieurs de la salle communale (18026 €)
- Pose de bandes podotactiles (1393 €)

### **Pour 2023 :**

- Achat d'un lave vaisselle pour la cantine (2964 €)
- Achat de bordures tressées (912 €)
- Equipement de la salle communale (autolaveuse, vidéo projecteur, étuve, micro ondes) : 10158 €



- Etanchéité et isolation de la terrasse de l'école (7349 €)
- Travaux de voirie (8976 €)
- Toiture du groupe scolaire (48887 €)
- Toiture mairie (20198 €)

Il a ensuite évoqué les projets pour 2023 : réalisation du site internet, mise en place d'Intramuros, isolation extérieure du groupe scolaire, réalisation d'un espace jeux pour enfants, réfection du toit d'une chapelle de l'église, achat du restaurant.

Après avoir vivement remercié les agents communaux pour leur travail et salué le dynamisme des différentes associations, il a rappelé que les manifestations habituellement organisées par la municipalité seraient reconduites (balade des épouvantails, p'tit mar-

ché de Barnabé, concert, participation au festival viticole et gourmand).

Il a terminé en remerciant les verneuillois qui, en fleurissant leur maison, participent à donner une belle image du village.

Sophie Gaillardon, 1ère adjointe, a ensuite donné le palmarès des maisons fleuries, chaque lauréat recevant une belle composition.

La cérémonie s'est terminée par un moment d'échanges et de convivialité.



# Balade des épouvantails

## Mobilisation générale !



**Le bataillon des épouvantails va s'installer sur le territoire de la commune du 21 juin au 30 septembre.**

**Pour assurer le meilleur accueil aux visiteurs, dans le village et ses alentours, les habitants sont invités à confectionner un épouvantail et à l'installer devant leur porte ou dans leur jardin pour le 16 juin, jour du lancement officiel.**



## Rôle de la mission locale

### A la Mission Locale vous bénéficiez :

- d'un suivi gratuit et personnalisé
- de conseils de professionnels
- d'un accompagnement à l'emploi, la formation ou la vie quotidienne
- de rencontres avec des employeurs et visites d'entreprises locales
- des aides de l'Etat ou de la Région pour les jeunes

### **Vous voulez vous orienter, vous former ?**

Les conseillers de la Mission

Locale sont des spécialistes de l'orientation et de la formation du public jeune. Ils peuvent :

- Vous informer sur les métiers, les secteurs et les services qui facilitent l'accès à la formation professionnelle.
- Elaborer avec vous votre projet professionnel.
- Etudier les prises en charge financières.

### **Vous recherchez un emploi :**

La Mission Locale dispose de différents outils pour vous aider dans votre recherche d'emploi. Vous pouvez :

- consulter les offres d'emploi.

- bénéficier des services d'aide à la recherche d'emploi afin de présenter au mieux votre candidature.

- être mis en relation avec les employeurs.

### **Mission Locale de Saint-Pourçain :**

Le Moulin.com - 29, rue Marcellin Berthelot

☎ 04 70 45 63 85

Du lundi au jeudi : 8h15 - 12h15 / 13h30 - 17h30

Vendredi : 8h15 - 12h15 / 13h30 - 16h30

## **Délibération auprès de l'Agence de L'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental pour le diagnostic assainissement**

Considérant la délibération du 12 septembre 2022 décidant le lancement d'une consultation auprès de trois bureaux d'étude, afin de réaliser un schéma directeur des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales,

Considérant les offres reçues des Cabinets d'étude suivants : Impact Conseil, C2EA et Larbre Ingénierie,

Considérant l'analyse technique effectuée par le BDQE, le Cabinet Larbre Ingénierie est retenu pour un coût de 39630 € HT,

Le conseil municipal mandate le maire pour déposer une demande de subvention de :

- ⇒ 30 % auprès du Conseil Départemental
- ⇒ 50 % auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

## **Délibération : Choix de la banque pour l'achat du restaurant l'Imprévu**

Considérant le choix de la commune de contracter un emprunt de 85000 € sur 25 ans pour financer le projet d'achat du restaurant l'Imprévu ainsi que les frais inhérents à cette transaction.

Considérant les 2 banques sollicitées, le Crédit Agricole Centre France et la Caisse d'Épargne,

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne avec un taux de 2 % (taux du livret A) avec une marge de 0.50 %, échéance trimestrielle et amortissement constant.

## **Délibération : Redevance d'occupation du domaine public perçu par Orange**

Considérant que l'occupation du domaine public routier par les opérateurs de télécommunications donne lieu à versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locale de l'emplacement occupé.

Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs prévus par le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 soit :

- ⇒ 40 € par km par artère en aérien
- ⇒ 30 € par km et par artère en souterrain

De revaloriser chaque année ces montants en fonction d'un coefficient d'actualisation. Celui-ci est de 1,42136 pour 2022.

**Le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour 2022 est de 658.43 €.**

## **Délibération : Convention CNAS avec la commune de Laféline**

Cette convention propose une répartition de la cotisation CNAS au prorata du temps passé sur chaque collectivité concernant le poste de secrétaire de mairie.

Considérant que la cotisation devrait être supportée par les deux collectivités en fonction du temps passé sur chacune d'elle, à savoir 65 % pour la commune de Verneuil-en-Bourbonnais et 35 % pour la commune de Laféline.

Le Maire propose de signer la convention qui définit les modalités de remboursement par la commune de Laféline de la part qui lui incombe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le conseil accepte.

Le Maire explique que les communes adhérentes au SIVOP vont devoir verser une contribution complémentaire au SIVOP pour l'année 2022.

## **Convention complémentaire SIVOP**

Une somme de 7400 € est nécessaire, répartie de la façon suivante :

Bransat : 7400 x 46 élèves/117(effectif total) soit 2909.40 €

Saulcet : 7400 x 53/117 soit 3352.14 €

Verneuil-en-Bourbonnais : 7400 x 18/117 soit 1138.46 €

Le conseil municipal accepte la proposition du maire et le mandate pour effectuer le versement de cette contribution complémentaire.

## Conseil Municipal du 23 janvier 2023

### Choix du maître d'œuvre pour le suivi des travaux de rénovation énergétique

Le maire fait part de son entretien avec l'ATDA au sujet du suivi des travaux d'isolation de l'école.

La commune va devoir faire un appel d'offres en ligne puisqu'elle va se situer au-dessus des seuils tolérés. Pour cela elle aura besoin d'une mission d'assistance pour la passation des contrats de travaux) et réalisation d'un DPGF (décomposition du prix global forfaitaire) pour la consultation des entreprises en ligne, ainsi que le suivi des travaux.

L'ATDA suggère de prendre un cabinet d'étude qui devrait être moins onéreux en termes d'honoraires. Le cabinet Larbre Ingénierie a été contacté. La commune est en attente d'un devis.

### Travaux d'extension du réseau potable d'eau à Ménilchamp

Le maire rappelle que le propriétaire de la parcelle ZK 36 à Ménilchamp souhaite vendre son terrain. Considérant que celui-ci a été classé en zone U au moment de la réalisation du PLU. Ce

qui signifie que la commune a estimé que cette parcelle était desservie ou qu'elle le serait s'il y avait un projet. Elle doit donc en supporter la charge. La commune a d'ailleurs accepté l'extension du réseau d'électricité pour cette même parcelle en 2021. Le coût des travaux estimé par le Sivom de Souvigny s'élève à 3435 € ht soit 4122 € ttc.

Le conseil donne son accord. Les travaux seront réalisés d'ici la fin de l'année 2023, par le Sivom.

### Travaux de toiture de la chapelle de l'Eglise Saint-Pierre

Le maire rappelle qu'il a rencontré M. Duplat architecte retenu par le conseil municipal pour les travaux de l'Eglise. Afin de ne pas modifier la pente de la toiture de la chapelle, le maire a proposé de refaire la toiture en tuiles canal comme le reste de la toiture de l'église. M. Duplat semble approuver cette idée. Il faut également remplacer les chéneaux effondrés, les descentes et les remplacer par des chéneaux en cuivre et prévoir la réparation des vitraux et remplacement de grillages de protection. Quelques réparations en maçonnerie seront également nécessaires. M. Duplat prépare les documents et les transmettra en mairie.

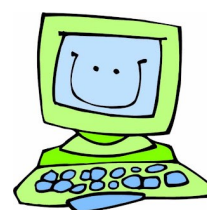
## Obligation déclarative pour les propriétaires

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée dès 2023. En revanche, les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont maintenues. Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, **une nouvelle obligation déclarative**. C'est pourquoi, En tant que propriétaire, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves,

etc.) indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-même, donner l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023). Les données sont préremplies, mais doivent être vérifiées par vos soins. Si erreur, il y a, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part. Vous avez **justqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation

de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

Vous pouvez consulter l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Vous pouvez également appeler le **0 809 401 401** du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre dans le service des impôts.



Le Maire rappelle les objectifs du projet de rénovation énergétique de l'école, avec changement isolation complète par l'extérieur du bâtiment et changements des huisseries vieillissantes et plus du tout adaptées aux normes environnementales.

Considérant l'étude de faisabilité réalisée en collaboration avec l'ATDA,

Considérant l'étude thermique démontrant que ces travaux d'isolation permettraient une économie d'énergie importante,

**Le maire soumet au conseil Municipal le coût prévisionnel de ce projet d'un montant de 276 000 € ht décomposé de la façon suivante :**

Travaux sur bâtiment : 230 000 € ht, auxquels il faut ajouter :

Frais de maîtrise d'œuvre : 23 000 € ht

Frais annexes et imprévus (géomètre, sps, contrôle technique) : 23 000 € ht. Soit un montant total prévisionnel de **276 000 € ht**.

Le projet est susceptible d'obtenir 78 % de subventions dont 110 400 € de l'état et 105 560 € du Conseil Départemental.

Le conseil municipal donne son accord et mandate le maire pour déposer les demandes d'aide.

### Changement de locataire à l'école

Le logement Nord du bâtiment scolaire sera libre mi-février 2023. La commune a reçu la candidature d'une personne pour le 1er mars.

Le Maire propose de lui attribuer le logement. Le conseil accepte.

### Espace jeux

Ce sujet a déjà été abordé en 2022. Les élus devaient trancher le lieu où aménager l'espace jeux.

Deux propositions avaient été suggérées :

- Le Pré Féraud
- Derrière la salle communale des Tilleuls.

L'espace derrière la salle des Fêtes semble plus adapté afin d'être plus facilement accessible aux familles présentes le week-end à la salle des fêtes.

Après discussion, le conseil municipal, à 6 voix pour et 1 abstention décide que l'espace à aménager pour les jeux d'enfants se situera derrière la salle communale des Tilleuls.

### Don séisme Turquie

Le Maire propose le versement d'une aide financière de 500 €. Le conseil municipal donne son accord.

### Vente photos de l'exposition 2022

Considérant le souhait du Comité Tourisme de maintenir l'expo photos en 2023 et de renouveler 8 photos,

Considérant la demande faite par un habitant de Verneuil-en-Bourbonnais sur la possibilité d'acheter à la commune une photo de l'exposition qui a été faite dans les rues en 2022,

Le conseil Municipal, à 6 voix pour et 1 abstention, décide d'accéder à cette requête et décide de vendre la photo au prix de 40 €.

### Compte-rendu commission tourisme :

Maintien de l'expo photos avec renouvellement de 8 photos. Le coût pour la commune 985 € tcc.

Balade des épouvantails : le lancement aura lieu le vendredi 16 juin

Marchés de Barnabé : mercredi 5 et 26 juillet 2023

14 juillet : Suite au départ de Sophie Gay, voir si le concert de l'école de musique est maintenu.

Cinéma en plein air : la commune s'est positionnée pour recevoir une séance. 2 dates ont été retenues (20 juillet et 3 août).

## Les persiennes retrouvent des couleurs

La période hivernale est propice à différents travaux.

Après des travaux d'élagage en différents points de la commune, l'entretien des chemins de terre, les agents ont redonné un coup de jeune aux persiennes du groupe scolaire. Après avoir commencé de jouer

de la ponceuse et du décapeur thermique, ils ont finalement opté pour le sablage, plus efficace et plus rapide.

*« Les persiennes ont retrouvé leur couleur d'origine »*



Après la couche d'impression, les persiennes ont retrouvé leur couleur d'origine : un vert tendre, validé par les Bâtiments de France, choisi au moment de la construction du bâtiment en 1952.



## Remplacement des lanternes

Comme prévu, le remplacement des anciennes lanternes du bourg est en cours. Le chantier a débuté avec quelques mois de retard.

Le travail consiste à changer les crosses, les mâts, les lanternes et les prises de courant.

Les nouvelles lanternes à leds qui seront plus économes, diffusent un large halo de lumière douce.



Le coût de l'opération s'élève à 26 970 €, dont 16 890 € pris en charge par le SDE03. Le coût pour la commune, de 10 080 € sera étalé sur 5 ans.

### Modification de l'éclairage public

A des fins d'économies, un arrêté a été pris pour que l'éclairage des zones du bourg qui était permanent s'éteigne à minuit.

## Pour rappel - Démarches obligatoires pour vos travaux

Avant d'entreprendre des travaux extérieurs, une déclaration préalable de travaux est exigée (réfection de toiture, ravalement de façade, changement d'huissieries, peinture etc...

En cas de construction ou d'agrandissement d'une partie habitable ou bien d'une annexe, vous devez déposer une déclaration préalable de travaux, ou bien un permis de construire,

selon la surface de plancher ou l'emprise au sol.

C'est pourquoi, avant d'entreprendre des travaux, prenez le temps de vous rendre en mairie.



## Vote du compte administratif de la commune, le 9 mars 2023

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	82 433.78
012	Charges de personnel	121 205.14
65	Autres charges de gestion courante	51 551.04
66	Charges financières	1 310.78
67	Charges exceptionnelles	30.80
042	Opérations d'ordre entre sections	4 223.08
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>260 754.62</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Remboursement sur rémunérations	17 063.11
70	Produits cantine, charges, redevance	19 851.13
73	Impôts et taxes	198 715.46
74	Dotations	38 859.06
75	Divers loyers	14 721.49
77	Produits exceptionnels	230.46
002	Excédent de fonctionnement reporté	32 742.43
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>322 183.14</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes	21 866.51
21	Immobilisations corporelles	10 875.52
23	Immobilisations en cours	26 143.57
001	Déficit d'investissement reporté	42247.71
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>101 133.31</b>

<b>Recettes d'investissement</b>		
Chapitre	Désignation	Montant
10	FCTVA et excédent capitalisé	83 554.50
13	Subventions d'investissement	24 709.10
16	Emprunts et dettes	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	4 223.08
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>112486.68</b>

## Vote du compte administratif de l'assainissement, le 9 mars 2023

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Sous-traitance SIVOM	4 885.20
042	Amortissement des réseaux	4 765,68
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 650.88</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Redevance SIVOM	5 515.80
74	Subvention de la commune	1 699.97
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 572.03
042	Amortissement des subventions	803,71
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 591.51</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>		
Chapitre	Désignation	Montant
23	Immobilisations en cours	813,82
001	Déficit d'investissement reporté	4 652,96
040	Amortissement des subventions	803,71
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 270,49</b>

<b>Recettes d'investissement</b>		
Chapitre	Désignation	Montant
13	Subventions travaux	6 840,00
040	Amortissements des réseaux	4 765,68
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>11 605.68</b>

## Vote du compte administratif du CCAS, le 9 mars 2023

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Repas et colis	1 960.14
012	Cotisation URSSAF	209,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 169.14</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Redevances funéraires	300,00
74	Subvention de la commune	1 690.77
002	Excédent reporté	1 690.77
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 681.54</b>

# Sur les chemins de Compostelle dans l'Allier

Depuis plusieurs décennies, les chemins de Saint-Jacques de Compostelle ont retrouvé vie et succès. Le pèlerinage répond à un besoin de société contemporaine. C'est là son plus grand mérite dans notre société chamboulée par le stress au travail, 1 vie à 200km/h, la surconsommation à outrance, les guerres contemporaines, le manque de repères, les réseaux sociaux... C'est aussi les raisons de rappeler qu'une variante « des » chemins traverse notre belle région, entre Vézelay et le Puy en Velay via Souvigny et Verneuil en Bourbonnais.

## Petit rappel des origines du pèlerinage

Saint-Jacques, frère de Saint-Jean est un des douze apôtres, surnommé « le Majeur ». Il est décapité en 44 après JC, premier apôtre martyr. La tradition rapporte que ses disciples l'ont mis dans une barque qui, traversant la Méditerranée, s'est échouée en Galice, au nord ouest de l'Espagne. En 814, l'ermite « Pelage » attiré par les lumières, découvre une sépulture reconnue comme celle de Saint-Jacques. Le lieu sera appelé « Compostelle » du latin « Compostila » (Champ de l'étoile). Le symbole de la coquille viendra de là, le coquillage s'échouant sur les plages avoisinantes. Dès lors, le pèlerinage s'organise, après la nouvelle répandue dans le monde connu de l'époque. Les pèlerins vont venir des quatre coins de l'Europe et les Rois et les Evêques organisent dès le XIème le « Camino Francès ». C'est l'âge d'or du pèlerinage entre le XI et XVIème siècle.

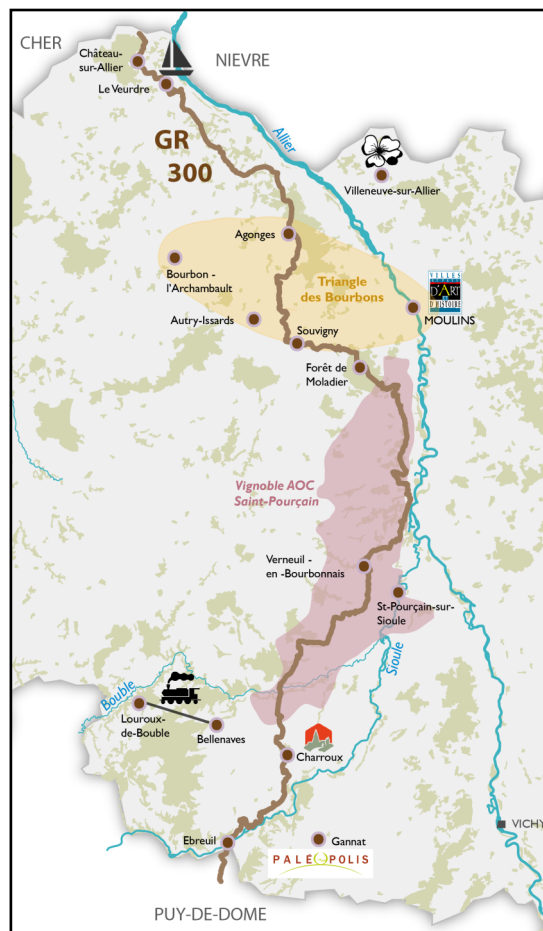
Les guerres de religion, la révolution française et l'influence des « Lumières » du XVIIIème siècle vont progressivement tarir le flot de pèlerins.

## La renaissance du pèlerinage

Des recherches archéologiques des XVIII et XXème siècle confirment la présence, dans les sous sols de la cathédrale de Compostelle des restes de Saint-Jacques. En 1950 la réouverture des frontières espagnoles permet de nouveau les pèlerinages. Les « Pionniers » ouvrent les chemins dans des conditions difficiles. En 1971 le premier GR (Chemin de Grande Randonnée) relie le Puy à Conques. En 2000, les chemins sont ouverts dans toute l'Europe, aménagés et balisés et les accueils assurés (le Conseil de l'Europe les déclare « premiers itinéraires culturels Européen et l'UNESCO reconnaît une valeur universelle exceptionnelle aux chemins en 1998). En 2018 on comptabilisait 275 000 pèlerins sur les chemins.

## Les Chemins de Saint-Jacques dans le Bourbonnais

Le chemin de Saint-Jacques entre Vézelay et Le Puy, traverse notre région, en pénétrant au nord du département de l'Allier (chemin GR 300). C'est une variante sud du chemin vers le GR65. A partir de la commune de La Veudre dans la Nièvre, cette voie secondaire traverse le Bourbonnais, via Souvigny, Verneuil en Bourbonnais, Charroux, pour rejoindre le département



du Puy de Dôme et le Puy en Velay.

La plupart des personnes qui s'engagent sur le chemin, sont souvent ignorantes, de la légende, des petites ou de la grande histoire, mais leur cheminement sur une route mythique ne s'en porte pas plus mal. Beaucoup d'habitants des villages ignorent, aussi, que des variantes des chemins traversent leurs communes et nécessitent des hébergements pour les étapes.

Les pèlerins ne sont pas les plus grands consommateurs de la terre, mais ils dépensent nécessairement, tout au long des chemins, la restauration et l'hébergement concernent le gros des budgets.

## Sur les chemins de Compostelle dans l'Allier

Si le tronçon Le Puy-Saint Jean -Pied de Port (GR 65) est particulièrement riche en hébergements, les variantes, comme le GR 300 en sont souvent dépourvus. Des associations comme « les Amis de Saint-Jacques en Bourbonnais », les comités des Randonnées Pédestres, ont sollicité les communes comme Verneuil qui constituent des besoins particuliers en hébergements. **Les demandes s'adressent aussi aux habitants qui seraient prêts à accueillir chez eux, occasionnellement un ou plusieurs pèlerins** (c'est un fonctionnement qui se pratique en Rhône-Alpes avec l'appui d'une charte d'accueil).



Cette offre d'accueil doit trouver un équilibre avec l'ambiance si particulière des chemins teintés de spiritualité.

Si vous êtes intéressé pour l'accueil contact :  
Les amis de Saint-Jacques en Bourbonnais  
[Contact@amis-saint-jacques-en-bourbonnais.net](mailto:Contact@amis-saint-jacques-en-bourbonnais.net)

Tel : 06 76 59 59 01  
Mme Geneviève Fleury  
Cours Jean-Jaurès 03210  
Souvigny

## Permanence France Services

France Services sera présente dans les locaux de la mairie :

- ◇ **mardi 2 mai**
  - ◇ **mardi 6 juin**
- De 9 h à 12 h**

Vous pouvez également vous rendre dans d'autres communes. Le planning est consultable en mairie ou sur les panneaux d'affichage.

France Services est joignable au 04.70.58.43.65

mail : franceservices@ccpsl.fr

 @ComComSPSL  
[www.comcom-ccpsl.fr](http://www.comcom-ccpsl.fr)

## Le Chantier d'insertion

Le chantier d'insertion de l'association Galatée intervient chaque année sur les communes de la Com Com qui en font la demande. L'objectif est de favoriser le retour à l'emploi des salariés en insertion. Les travaux réalisés servent de support et permettent une redynamisation socioprofessionnelle au travers de tâches réelles.

Le chantier intervient sur Verneuil en maçonnerie pour réparer un mur vers la salle communale des Tilleuls et en entretien d'espaces verts pour débroussailler le talus de la Motte Coquet.



# CIVILITÉ : STOP aux lingettes dans les toilettes

**Stop aux lingettes dans les toilettes ! Les lingettes désinfectantes ou nettoyantes sont très utilisées depuis quelques années et depuis la période d'épidémie où l'hygiène compte plus que tout. Seul problème : elles finissent souvent dans les toilettes et bouchent les canalisations ! Direction, la poubelle !**

## A Savoir

**Pour éviter de boucher vos canalisations et de polluer la planète,  
voici certaines choses à ne surtout jamais jeter aux toilettes**



Qu'il s'agisse de lingettes pour bébé, de lingettes intimes ou de lingettes désinfectantes soi-disant biodégradables, les lingettes ne doivent jamais être jetées dans les toilettes. En effet, elles sont extrêmement résistantes et ne sont pas biodégradables ! Une fois dans les égouts, elles se gorgent de graisses et d'eau et se transforment peu à peu en masses visqueuses. De ce fait, elles peuvent obstruer les pompes de relevage des eaux usées et encombrer les grilles situées à l'entrée des stations d'épuration.



Les cotons-tiges sont trop petits pour être interceptés par les grilles de filtration des stations d'épuration.

Non aux cotons-tiges dans les toilettes

Résultat, au mieux, il faut pomper la surface des bassins pour les retirer. Cependant, en cas de fortes pluies, les déversoirs d'orage évacuent l'eau des précipitations ainsi que les eaux usées afin d'éviter que la station ne déborde. Les cotons-tiges se retrouvent alors dans la nature et finissent leur vie dans les fleuves, les rivières et les océans...

Les rouleaux de papiers toilettes biodégradable ? C'est en tout cas ce qu'affirme la marque qui le commercialise. Soit-disant innovant car jetable dans les toilettes, ce rouleau de papier toilette entraîne pourtant des difficultés importantes sur les réseaux d'assainissement. Peut-on jeter un rouleau de papier dans les toilettes ? En effet, il représente une charge supplémentaire qui devra être éliminée en station d'épuration, ce qui en plus augmente la consommation d'énergie. Mieux vaut le jeter dans la poubelle de tri ou le composter.

**Les serviettes et les tampons** ne se dissolvent pas dans l'eau. Tout comme les fameux emballages plastiques qui entourent les tampons.

Ni serviettes ni tampons dans les toilettes

En moyenne, une serviette ou un tampon jeté dans les toilettes met 500 ans à se désagréger. C'est même un véritable fléau pour les stations d'épuration et l'environnement. Le tampon dans les toilettes on oublie : il est donc préférable de jeter les produits hygiéniques dans une poubelle prévue à cet effet.

Et ce même pour les tampons, quand bien même certains fabricants prétendent le contraire sur certains emballages (à l'instar des lingettes).



**Les matières grasses alimentaires** peuvent paraître étrange mais oui, certaines personnes ont l'habitude de jeter des graisses alimentaires (voire même les huiles de vidange) dans leur toilette. Pourtant, en refroidissant, les graisses font durcir et former des masses qui vont boucher les tuyaux.

En outre, si la nourriture est biodégradable, elle peut toutefois se loger dans la plomberie et créer une masse en décomposition dans les tuyaux. Évitez donc de jeter vos restes aux toilettes !

### **L'eau de javel**

L'eau de javel est extrêmement nocive pour l'environnement mais aussi pour votre fosse septique. Mieux vaut donc utiliser du vinaigre blanc et du bicarbonate de soude pour nettoyer efficacement vos toilettes.

### **Un poisson rouge ou autre petit animal**

Qu'il soit mort ou pire, vivant, on ne jette jamais un poisson rouge dans les toilettes ! En effet, au-delà d'être complètement inhumain si le poisson est encore vivant, cela peut être nocif pour l'environnement et perturber l'écosystème.

Pourquoi ne faut-il pas jeter un poisson dans les toilettes ?

De plus, le poisson peut transmettre facilement une maladie dont il est atteint aux micro-organismes vivants présents dans les eaux des canalisations.

**Les médicaments** dont vous ne voulez plus n'ont pas leur place dans les toilettes. En effet, ils risquent de polluer les nappes phréatiques et d'être ainsi extrêmement néfastes à l'écosystème local. Pour vous débarrasser des médicaments périmés, il vous suffit de les ramener à votre pharmacien.

**Les mégots de cigarettes** sont remplis de produits chimiques ! Les jeter dans les toilettes ne ferait que polluer encore davantage les eaux usées ainsi que détériorer votre fosse septique.

**Les préservatifs** ne se désagrègent pas dans l'eau. Il est donc inapproprié de les jeter dans les toilettes. Non aux préservatifs dans les toilettes. En effet, fabriqués en caoutchouc, ils risquent d'obstruer sérieusement vos canalisations ainsi que les stations d'épuration.

Ce n'est un secret pour personne, **les cheveux** sont extrêmement mauvais pour les canalisations. En effet, à l'instar du fil dentaire, ils ne vont pas du tout se dissoudre mais vont former des paquets et obstruer ainsi les tuyaux.

## Assainissement individuel

Le **SIVOM** (Syndicat Mixte Eau et Assainissement Rive Gauche Allier) nous rappelle que nettoyer sa fosse septique est une tâche essentielle et obligatoire pour garantir la bonne hygiène du cadre de vie et de l'environnement.

La vidange de la fosse septique doit être effectuée **environ tous les quatre ans**. Les odeurs nauséabondes apparaissent lorsqu'on laisse s'accumuler les boues au-delà de 50% du volume de la fosse. Pour les micro-stations, la vidange sera à faire tous les **six mois à deux ans** selon l'importance de la fosse (30% du volume). La vidange de la fosse doit être réalisée par

une entreprise spécialisée **agrée par la préfecture**. L'entreprise doit être en mesure de vous fournir **un certificat** qui sera présenté lors du contrôle de bon fonctionnement au technicien du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Le budget moyen à prévoir pour la vidange doit être compris entre 250 et 400€ selon l'installation.

Par ailleurs d'autres points sont à **surveiller** pour un bon entretien de la fosse :

- **Le « dégrilleur »** situé à l'entrée de la fosse qui retient les déchets solides doit être nettoyé régulièrement ainsi que le pré-filtre de sortie 2 à 3 fois par an,

- **Le bac dégraisseur** doit être nettoyé environ tous les 6 mois,  
- **Le contrôle** de la non-obturation de la ventilation une fois par an,  
- **Le bon état des regards**, trappe de visite et leur bon écoulement.



## Tarifs de l'assainissement 2023

Le maire rappelle qu'en décembre 2022, le conseil municipal avait fixé les tarifs de l'assainissement pour 2023 à :

- 54 € l'abonnement

- 0.85 € m<sup>3</sup> eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 .

Ces tarifs ont dû être modifiés au 1er janvier 2023. En effet, la commune doit effectuer un diagnostic de son réseau d'assai-

nissement d'ici 2025. La commune ne peut pas supporter l'intégralité de cette étude et des travaux qui pourraient en découler sans faire appel aux subventions.

La commune pourra bénéficier de subventions du Conseil Départemental (30 % ) et de l'agence de l'eau Loire Bretagne (50 %), qu'à la condition que le m<sup>3</sup> d'eau pour

l'assainissement soit fixé au minimum à 1.10 m<sup>3</sup>, soit une augmentation de 30 %. Les élus sont conscients que cette hausse est importante, mais n'ont pas d'autre alternative. C'est pourquoi, en réunion de conseil municipal, début janvier le prix de l'eau pour la partie assainissement a été fixé à compter du 1er janvier 2023 à 1.10 le m<sup>3</sup>. Le prix de l'abonnement reste inchangé.

## Dégâts mystérieux

Les agents communaux ont découvert un matin, avec stupéfaction, qu'une partie de la zone humide de la Font Quillard avait été saccagée.

Un gros trou avait été creusé, apparemment, à la bêche plate et la terre répandue tout autour.

Pourquoi? C'est un mystère!

Hypothèse : Quelqu'un qui se promène avec une bêche plate pourrait être un chercheur armé d'un détecteur de métaux ?

Le mystère reste entier ! Toujours est-il qu'on ne peut que regretter le manque de respect

de cette personne pour un lieu verdoyant qui avait été aménagé avec soin par les agents.



## Dates à retenir

**Dimanche 28 mai** : 40ème Foire aux Puces.

**Samedi 24 juin** : Concert rock à la Motte Coquet avec « restauration bistrot ».

**De fin mai à fin septembre** : exposition de photos anciennes dans les rues du village.

**Du 21 juin au 30 septembre** : Balade des épouvantails (lancement le vendredi 16 juin)

**Samedi 8 juillet** : Concert Musiques Vivantes.

**14 juillet** : Aubade de l'harmonie de Saint-Pourçain.

**Jeudi 20 juillet** : Cinéma plein air au Pré Féraud

**Mercredis 5 et 26 juillet** : P'tit marché de Barnabé.

**Mercredi 16 août** : Concert Juke Box et restauration « Bouchon Bourbonnais » à la

Motte Coquet (Festival Viticole et Gourmand)

**En juillet et août** : expositions à la chapelle « Notre Dame sur l'Eau » et à la Maison du Tourisme. (renouvelées par quinzaine)

**Dimanche 10 septembre** : randonnée des vendanges.

## Communication

**Site internet** : Le nouveau site internet de la commune est en ligne. Vous y trouverez :

- ⇒ la vie municipale
- ⇒ Informations et démarches en ligne
- ⇒ Jeunesse et vie associative.
- ⇒ Histoire et patrimoine.

⇒ Tourisme.

Ce site sera complété régulièrement.

Les associations, les artisans, les hébergeurs sont invités à nous fournir les informations et photos qu'ils souhaiteraient mettre en ligne sur le site.

**Intramuros** : La commune a mis en place Intramuros qui permet d'avoir des informations sur Verneuil et les autres communes de la Com-Com.

Ce système vous permet aussi d'être alerté sur un événement communal.

Il vous suffit d'installer l'application sur votre smartphone.

## Cyndy en stage

### COMMUNE DE VERNEUIL EN BOURBONNAIS

Mairie  
1, rue des Ecoliers

Téléphone : 04 70 45 42 16  
Messagerie :  
mairie-verneuil-en-  
bourbonnais@wanadoo.fr

Après avoir obtenu un CAPA horticul-ture il y a deux ans, Cyndy Moisson, habitante de la commune est en formation Bac aménagement paysager au lycée agricole Christophe Thivrier de Montluçon-Larequille.



Elle effectue ses stages en situation sur la commune. Encadrée de Pierre Speisser, son tuteur, elle participe aux travaux d'entretien des espaces verts. Elle aura, en outre, à réaliser la conception d'un espace à végétaliser.

Retrouvez-nous sur le web

[www.verneuil-en-bourbonnais.fr](http://www.verneuil-en-bourbonnais.fr)  
sur intramuros  
ou sur facebook



## Concert Juke Box



Le samedi 11 mars, l'association Rouc'Ouzenan a organisé un café concert avec le duo « Williams et Manisoul ».

*« Les artistes ont pu faire apprécier leurs belles voix »*

Des classeurs avec leur répertoire étaient répartis sur les tables permettant au public de choisir les chansons qu'il souhaitait voir interprétées.

C'est ainsi, qu'avec une belle connivence avec le

public, les artistes ont pu faire apprécier leurs belles voix dans des domaines très variés : chansons françaises, succès disco années 80, jazz/soul, comédies musicales, rock/blues, variétés internationales.

